

### RESEAU 2016

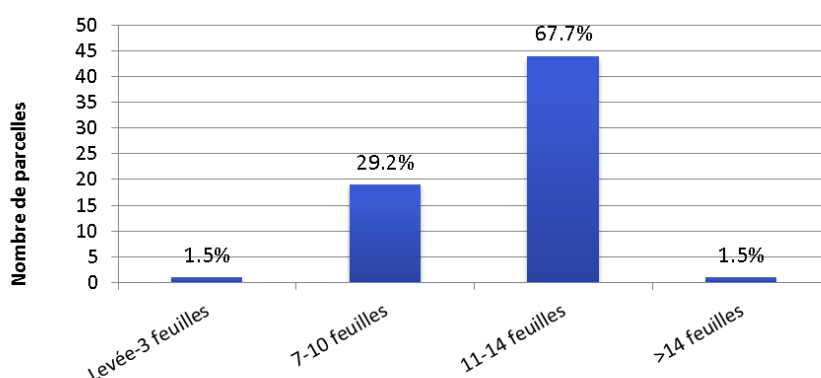
Pour la période du 7 au 12 juillet (semaine 28), **65 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

### STADES DU MAÏS

**La majorité des parcelles a dépassé le stade 11 feuilles (69%).** La parcelle la plus avancée est au stade 15 feuilles (dans le 28), la plus tardive est au stade 3 feuilles (dans le 37)

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 28*).

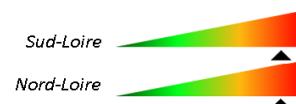
Stade des parcelles de maïs observées  
Semaine 28



### PYRALES

#### Suivi des vols

**57 pièges** ont été relevés cette semaine, pour un total de **736 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 28) :

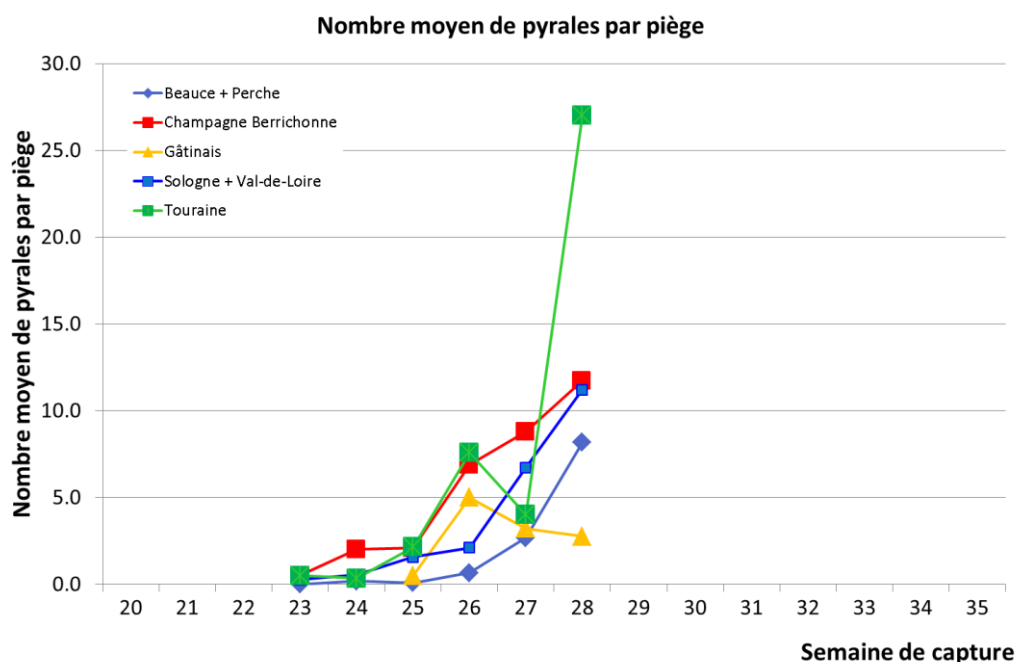


- Champagne Berrichonne : moyenne de 11.7 papillons par piège
- Gâtinais : moyenne de 2.8 papillons par piège
- Touraine : moyenne de 27 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 12.1 papillons par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 8.6 papillons par piège

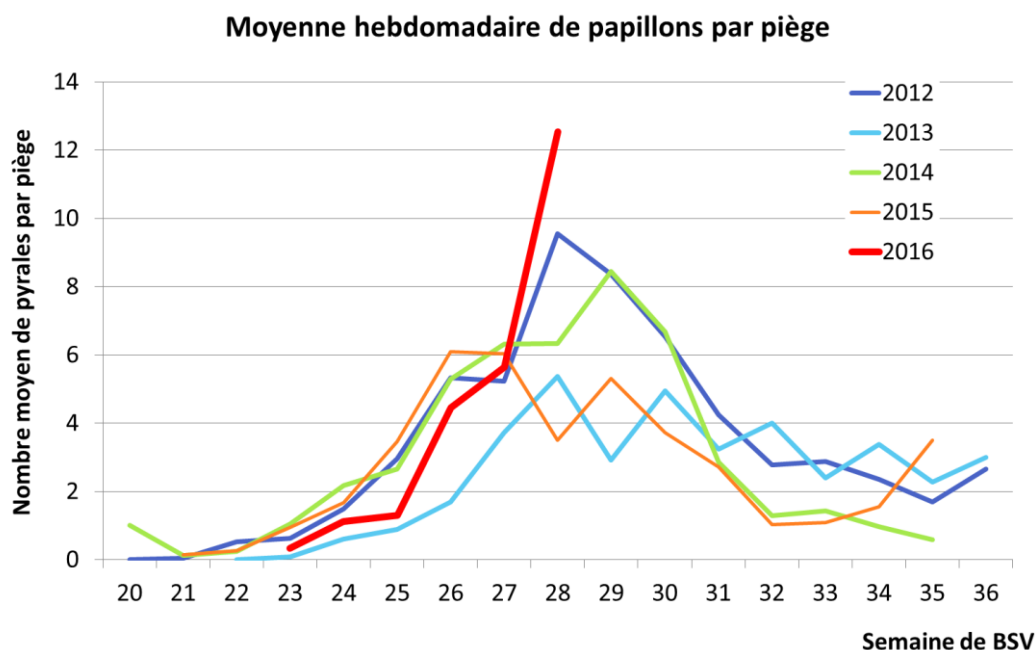
Papillon de pyrale  
*Ostrinia nubilalis*



Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal



On observe une légère diminution des captures dans le Gâtinais, mais une augmentation dans tous les autres secteurs surtout en Touraine. Les captures les plus importantes ont eu lieu en Touraine avec 1 parcelle ayant un total de **75 pyrales** capturées.



La moyenne régionale de papillons capturés augmente encore cette semaine et est de **12.5 papillons/piège** dépassant le pic de 2012.

## Pontes et dégâts

La **présence de pontes** est signalée dans 16 parcelles du 18, 28, 36, 37, 41 et 45 sur 4% des plantes. 2 parcelles signalent des pontes au stade tête noire (dans le 18 et le 36). Des **dégâts** sont signalés dans 2

parcelles à La Celle-Saint-Avant et Noyant-de-Touraine (37) avec un pourcentage de plantes avec des limbes portant des marques en coup de fusil compris entre 32 et 50%. Une parcelle du Cher (à Sainte-Solange) présente 1% de plantes avec des limbes portant des marques en coup de fusil.

## Trichogramme

Les trichogrammes utilisés contre la Pyrale du maïs appartiennent à l'espèce *Trichogramma brassicae*. L'avantage de ces auxiliaires est qu'ils sont oophages, ils détruisent donc la pyrale dès son premier stade avant même qu'elle ne commette de dégâts.

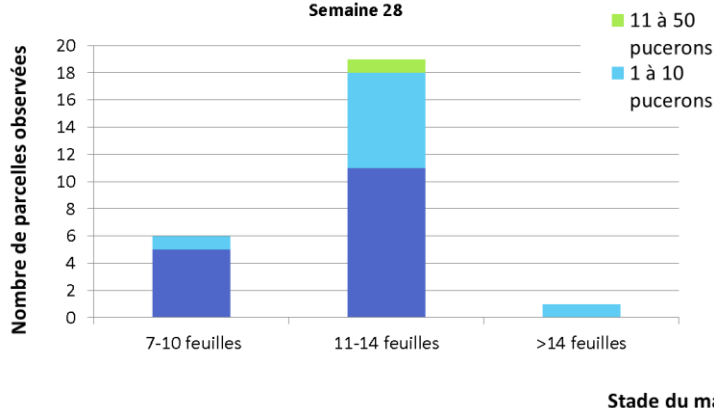
L'utilisation des trichogrammes repose sur la technique des lâchers inondatifs au moment de la ponte du ravageur, c'est-à-dire au début du vol. Les lâchers se justifient sur toute la région Centre.

## SESAMIES

**11 sésamies capturées sur 9 pièges** relevés cette semaine. Les captures ont eu lieu à Yzeures-sur-Creuse dans l'Indre-et-Loire (7 papillons), à Thure dans la Vienne (2 papillons), à Le Subdray (dans le Cher : 1 papillon à confirmer) et à Oucques (dans le Loir-et-Cher : 1 papillon).

## PUCERONS

Nombre de *Metopolophium d.* sur plante en fonction du stade du maïs -  
Semaine 28



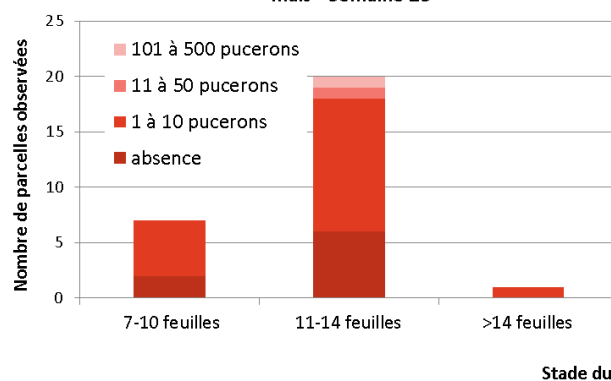
*Metopolophium dirrhodum* : Tous stades

Sur 26 parcelles observées, 19 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 7-15 feuilles) et 1 parcelle présente 11 à 50 pucerons. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

*Sitobion avenae* : A partir de 3 – 10 feuilles

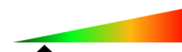
Sur 28 parcelles observées, 18 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 7-15 feuilles), 1 parcelle présente de 11 à 50 pucerons (stade 11-14 feuilles) et 1 parcelle présente de 101 à 500 pucerons (stade 11-14 feuilles). **Le seuil de nuisibilité est atteint.**




Nombre de *Sitobion a.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 28



Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :  
Dès 5-6 feuilles**Seuil de nuisibilité**

| ESPECE   | DESCRIPTION  | SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE<br>En nombre de pucerons par plante   |
|--|--|--|
| <br><i>Metopolophium dirhodum</i> | Taille : environ 2 mm<br>Couleur : vert amande pâle<br><b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante</li> <li>• Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante</li> <li>• Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante</li> <li>• Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</li> </ul> <b>Observez la face inférieure des feuilles</b> |
| <br><i>Sitobion avenae</i>        | Taille : environ 2 mm<br>Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre.<br>On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la <b>couleur noire de ses cornicules.</b> | Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.  |
| <br><i>Rhopalosiphum padi</i>     | Taille : inférieure à 2 mm<br>Couleur : vert très foncé, presque noir.<br>Forme globuleuse avec une <b>zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.   | Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules.<br>Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.   |

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

**Auxiliaires**

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être naturellement présents dans les parcelles et limitent les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 11 parcelles du 18, 28, 36, 37, 41 et 45.

| Auxiliaires                                      | % plantes | Nb de parcelles | Départements         |
|--|-----------|-----------------|----------------------|
| Coccinelles - adultes                            | 2 à 8%    | 4               | 37 et 45             |
| Coccinelles - larves                             | 2 à 8%    | 3               | 28, 37 et 45         |
| Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères | 1 à 3%    | 6               | 28, 41 et 45         |
| Chrysopes - Œufs                                 | 8%        | 1               | 37                   |
| Chrysopes - Larves                               | 1 à 2%    | 2               | 18 et 45             |
| Syrphes - Larves et pupes                        | 4%        | 1               | 37                   |
| % de pucerons parasités                          | 1 à 4%    | 6               | 18, 28, 37, 41 et 45 |

**CHRYSOMELES**

La chrysomele des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.

## Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent. Un réseau de piégeage est en cours d'installation sur la région. Les premières observations seront éditées dans le BSV Maïs n°11 du 19 juillet 2016. Sur 9 pièges déjà relevés **aucune chrysomèle** n'a été détectée.

## CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 3 parcelles du 41 et 58 avec des ponctuations blanches observées sur la 5<sup>ème</sup> feuille.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dues aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :  
ARVALIS – Institut du végétal

## AUTRES OBSERVATIONS

**Traces de présence (1%) de Tipules** dans parcelles du Loir-et-Cher.

**Traces de présence (1%) de Nématodes** dans parcelles du Loiret.

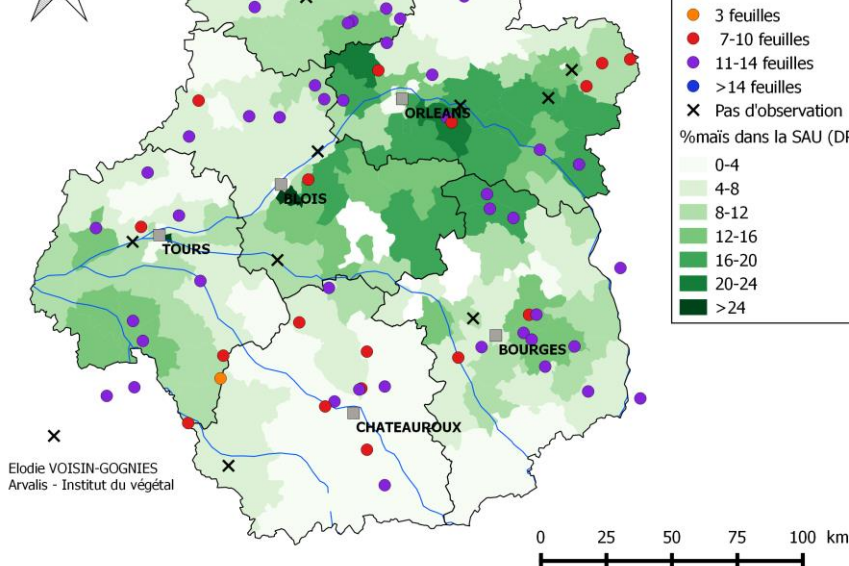
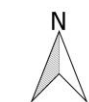
**Prochain message : le mardi 19 juillet 2016.**



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

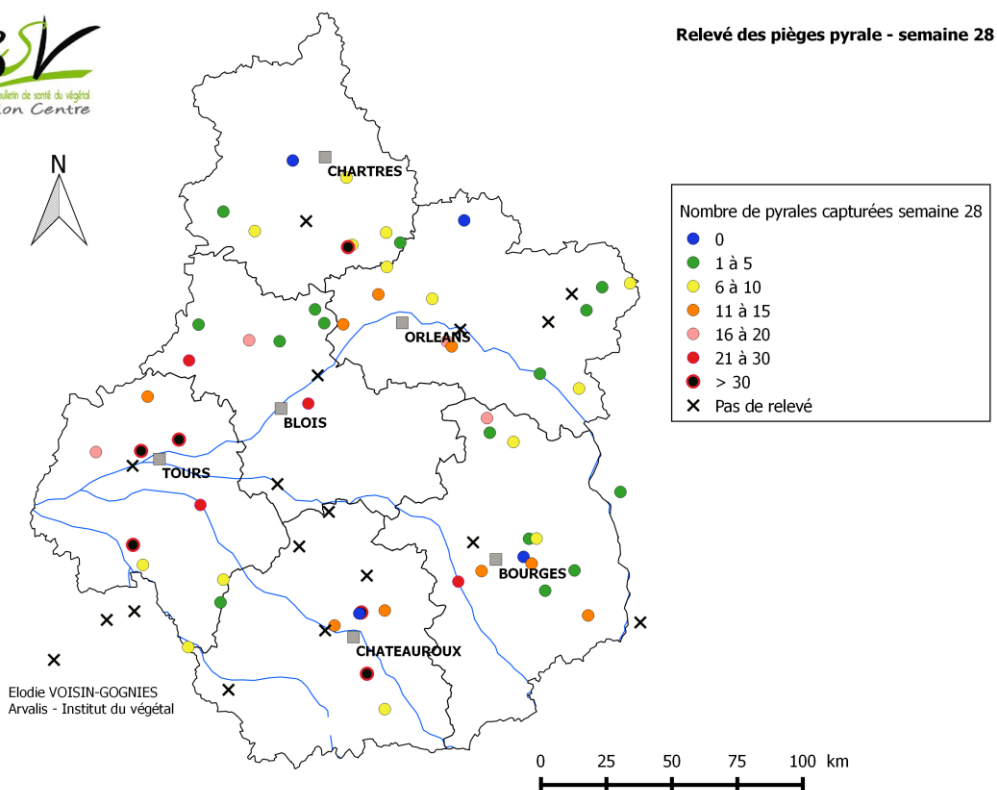
# Annexes

## STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 28



Elodie VOISIN-GOGNIES  
Arvalis - Institut du végétal

## RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 28



Elodie VOISIN-GOGNIES  
Arvalis - Institut du végétal



## **Les abeilles butinent, protégeons-les !**



### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

*Source : DGAL-SDQPV – avril 2015*